

CR Audience demandée au Recteur sur la politique inclusive

Mardi 19 février 2019

Questions du SAIPER: expérimentation des PIAL à la Réunion, le devenir des AESH

Présents :

Rectorat: Mr SALLES (IA DAASEN), Mr ASTOURNE (IEN ASH), (M le Recteur excusé)

SAIPER: Stéphane CHECKOURI, Marie-Anne RODIA, Gladys ROBERT

Mr SALLES et Mr ASTOURNE ont répondu à nos questions.

Mr CHECKOURI informe Mr SALLES qu'il a sollicité cet entretien de longue date pour remédier au fait que des concertations ont été mises en place seulement sur le plan national au sujet de la mise en place des PIAL et du devenir des AESH, qu'il regrettait qu'aucune information n'ait été relayée sur le plan régional.

Mr SALLES précise qu'effectivement l'ETAT n'avait pas passé commande pour qu'il y ait une consultation locale mais qu'il y a eu des échanges avec les associations centrées sur le handicap.

1° Quelle est le nombre d'AESH en contrats aidés et combien de contrats aidés seront transformés en CDD ?

1946 AESH sont actuellement recrutés : 1200 en contrat état et 746 en contrat aidé (CUI ou PEC) .

Mr ASTOURNE nous fait remarquer que pour lui 1/3 des élèves accompagnés ne relèvent pas de situations de handicap .Il prend pour exemple un GEVA-Sco sur lequel est mentionné « élève ne voulant pas travailler », pour lui, de nombreux AESH sont recrutés par la MDPH plus pour pallier aux manquements pédagogiques de l'enseignant que pour cibler le handicap. Exemple : une AESH pour un élève qui ne veut pas se mettre au travail.

Il se demande sur quels critères la MDPH se base pour fixer le nombre d'heures nécessaires au suivi de l'enfant et trouve que ce forfait horaire est souvent donné aléatoirement.

Mr SALLE relève que bien souvent ce personnel AESH est laissé sans tâche précise et passe beaucoup de temps sans rien faire ce qui le rend peu productif.

Mr ASTOURNE dénonce aussi les enseignants qui font des dossiers GEVA- Sco incomplets et l'absence de PPS.

2° Y aura-t-il une commission d'entretien pour sélectionner ceux qui auront droit au CDD de 3 ans ? Ceux pour qui le contrat ne sera pas reconduit seront-ils informés ?

La sélection se fera par voie d'entretien avec comme critères: une mobilité géographique, un niveau de compétence pour suivre l'élève jusqu'au collège, avoir effectué les 60 h de formation et une évaluation du parcours professionnel déjà effectué sur différents postes

Ceux qui ne verront pas leur contrat reconduit seront bien sûr informés par courrier.

L'objectif pour 2020 est de supprimer tous les contrats aidés pour avoir que des CDD.

3. Quelles sont les modalités de recrutement du référent PIAL et du référent AESH ?

Le référent PIAL dont la fiche de poste vient d'être établie fera l'objet d'un appel à candidature. La condition nécessaire : être enseignant spécialisé. Il aura pour mission d'organiser le volant pédagogique, de former les enseignants et de remonter les informations au rectorat. 1,5 ETP est déjà financé.

Le référent AESH : pour l'instant pas d'information du ministère, aucune fiche de poste n'est créée. On ne sait pas quel sera sa mission .

4. Quels sont les attendus de l'expérimentation des PIAL dans les 14 établissements de notre académie ?

Les PIAL sont voués à se généraliser à la rentrée 2020 dans les collèges ayant une ULIS.

Mr SALLES explique comment les 14 établissements ont été sélectionnés pour l'expérimentation.

Au départ il y a eu 6 établissements volontaires. Ces établissements pratiquaient déjà la mutualisation des moyens dans leur établissement. 8 autres se sont portés par ailleurs volontaires suite à une présentation du projet des inspecteurs à leurs directeurs.

Mr CHECKOURI interpelle l'IA DASEN sur l'implication « volontaire » de certains établissements qui n'avaient jamais entendu parlé de ce projet avant qu'ils ne doivent le mettre en pratique.

Organisation de l'expérimentation des PIAL.

- diagnostique de l'établissement sur la situation inclusive : élèves en SH, personnel AESH, heures d'accompagnement attribuées aux élèves, ...
- mise en place d'un projet expérimental (étape actuelle): projet qui permet de définir comment optimiser l'emploi des AESH dans un même établissement.
- retour des 14 projets (mai) analyse des propositions d'action et de formation

Ces PIAL doivent faire émerger des schémas potentiels de fonctionnement dans la gestion du personnel accompagnant en corrélation avec les besoins des élèves en SH sur le terrain. Suite à ce PIAL des fiches de compétences des AESH seront mieux définies.

5. A quel moment s'effectuera l'évaluation de cette expérimentation ? Et par qui ?

Le rectorat ira visiter 3 PIAL en école et 3 PIAL en collège d'ici le mois de mai . Ensuite, une synthèse sera établie pour en retenir un modèle de fonctionnement pour la rentrée suivante.